

Mords dans la vie
VAS-Y,

GO

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.
La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, est autorisée à offrir des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

GO SUN LIFE

Assurance-vie temporaire simplifiée

Il s'agit d'une assurance-vie dont le coût mensuel restera le même pour la durée initiale de 10 ans. Vous pouvez choisir la couverture dont vous avez besoin – 50 000 \$, 75 000 \$ ou 100 000 \$.

Choisissez cette assurance-vie temporaire simplifiée si vous :

- voulez souscrire en ligne, en quelques minutes, une assurance-vie pouvant aller jusqu'à 100 000 \$
- ne voyez pas d'inconvénient à répondre à trois questions simples d'ordre médical

Financière 
Sun Life

Mords dans la vie vas-y, GO

À qui s'adresse cette assurance-vie?

Cette assurance-vie vous couvre personnellement. Toute personne qui souhaite également bénéficier de la protection de l'Assurance-vie temporaire simplifiée Go Sun Life peut en faire la demande.

Quelle est la durée de la couverture?

Vous êtes assuré pendant 10 ans. Votre assurance-vie peut demeurer en vigueur jusqu'à 85 ans ou jusqu'à ce que nous effectuions un règlement, à la condition que vous payiez vos mensualités.

Y a-t-il des questions d'ordre médical?

Il y a seulement trois questions d'ordre médical. Pour les connaître, il vous suffit de vous renseigner sur la tarification.

Quel montant d'assurance-vie peut-on demander?

Vous pouvez choisir une couverture de 50 000 \$, 75 000 \$ ou 100 000 \$.

Quand l'assurance-vie entre-t-elle en vigueur?

Elle entre en vigueur le premier jour du mois qui suit le jour où votre proposition est approuvée. Si votre proposition n'est pas approuvée, nous vous en informerons.

Lors d'un règlement, y a-t-il de l'impôt à payer?

Non. Le règlement n'est pas assujéti à l'impôt, le montant est versé en totalité.

Vous pouvez demander l'assurance si...

Vous avez entre 18 et 69 ans et habitez au Canada.

Combien coûte l'assurance?

Voyez un aperçu sunlife.ca/goSimplifiee du coût de l'assurance.

Vos paiements mensuels dépendront de certains facteurs, comme :

- l'âge que vous avez au moment où vous faites la demande d'assurance
- votre sexe
- vos habitudes quant à l'usage du tabac
- le montant d'assurance-vie que vous souscrivez

Votre prime est garantie et ne changera pas pour les 10 premières années. Après cela, elle augmentera chaque année.

Que devrais-je savoir sur les coûts de l'assurance-vie?

En général, plus vous fournissez de renseignements sur votre santé à votre assureur, moins vos paiements mensuels d'assurance-vie sont élevés. Lorsque vous demandez l'Assurance-vie temporaire simplifiée Go Sun Life, on ne vous pose que trois questions sur votre état de santé. Les paiements mensuels sont donc habituellement plus élevés comparativement aux autres produits d'assurance-vie pour lesquels on pose plus de questions. Si vous êtes en bonne santé, nous vous encourageons à choisir un produit pour lequel on vous posera plus de questions sur votre état de santé, comme l'assurance-vie temporaire.

Qu'advient-il après la durée de 10 ans?

Lorsque cette période prendra fin, votre contrat se renouvellera automatiquement chaque année et les taux augmenteront considérablement. Vos paiements mensuels augmenteront chaque année par la suite.

Peut-on changer le montant d'assurance?

Vous pouvez demander plus d'assurance-vie en soumettant une nouvelle proposition. Le montant total de l'Assurance-vie temporaire simplifiée Go Sun Life ne peut pas dépasser 100 000 \$.

Demander un règlement

La personne qui demande le règlement doit le faire dès que raisonnablement possible à la suite du décès de la personne assurée. Voici la marche à suivre :

1. Appelez-nous au 1-800-669-7921. Ce numéro est aussi indiqué au début du contrat. Nous vous enverrons un formulaire à remplir.
2. Remplissez le formulaire et envoyez-le-nous par la poste à l'adresse indiquée sur celui-ci. Assurez-vous d'inclure tous les renseignements demandés, comme la preuve que la personne assurée est décédée pendant que le contrat était en vigueur.

Quelques points importants :

- Le médecin peut demander des honoraires pour remplir certains formulaires. La personne qui demande le règlement doit les payer.
- Après avoir reçu tous les renseignements nécessaires, nous évaluerons la demande de règlement dans un délai de 10 jours ouvrables.
- Nous ferons le paiement dans les 30 jours ouvrables suivant l'obtention de la preuve demandée.

Dans quel cas un règlement d'assurance-vie est-il refusé?

Si vous vous enlevez la vie dans les deux années suivant l'entrée en vigueur de l'assurance, le règlement ne sera pas versé. Tous les paiements mensuels effectués à ce jour seront remboursés, déduction faite des frais applicables.

Si les renseignements que vous avez fournis lors de votre demande d'assurance ne sont pas exacts, nous pourrions mettre fin à votre contrat ou refuser un règlement.

Comment effectuer les paiements mensuels d'assurance-vie?

Par prélèvements bancaires automatiques ou par carte de crédit Visa ou MasterCard.

Qu'est-ce que la prestation payable du vivant de la personne assurée?

Cet avantage prévoit une prestation forfaitaire pouvant atteindre 50 % du montant d'assurance. La prestation est offerte pour des considérations humanitaires si vous êtes atteint d'une maladie incurable en phase terminale et si on considère que votre espérance de vie ne dépassera pas 24 mois. La prestation ne fait pas partie de votre contrat et elle est assujéti aux dispositions du programme de prestation du vivant de la personne assurée en vigueur au moment de votre demande, l'approbation étant à notre discrétion.

Comment demande-t-on la prestation payable du vivant de la personne assurée?

Vous pouvez en faire la demande en composant le 1-844-528-0583 et en sélectionnant l'option 4 pour les règlements. Vous devrez fournir des renseignements médicaux. De plus, nous communiquerons avec votre médecin. Si votre demande est approuvée, votre prestation sera traitée comme une avance. Le capital-décès sera réduit du montant de l'avance plus l'intérêt.

Peut-on résilier l'assurance-vie?

Vous pouvez mettre fin à votre assurance-vie en tout temps en nous envoyant une demande écrite par la poste.

Désirez-vous faire l'essai gratuitement de cette assurance pendant 30 jours?

C'est possible. Si, dans les 30 jours suivant la réception de votre contrat, vous jugez que cette assurance-vie ne vous convient pas, vous pouvez y mettre fin et nous vous rembourserons.



Prêt à mordre dans la vie?

1 Utilisez le calculateur d'assurance-vie à sunlife.ca/goCalculer pour déterminer le montant de couverture dont vous avez besoin.

2 Rendez-vous à sunlife.ca/goSimplifiee pour présenter une demande d'assurance en ligne ou pour voir quelles seraient vos mensualités.

3 Appelez au 1-844-528-a si vous avez des questions.

Vous avez besoin d'aide pour trouver l'assurance-vie qui répond à vos besoins? Voyez un conseiller près de chez vous sunlife.ca/trouverunconseiller.